

Prêt de matériel et prêt de salles municipales

Prêt de matériel gratuit

Aux particuliers

Le matériel est à récupérer aux ateliers.

Pour le week-end, la sortie se fait le vendredi à 8h00 ou 14h00,

le retour le lundi à 8h00 ou 14h00

[Formulaire](#)

Aux associations

le matériel est livré par les agents municipaux

[Formulaire](#)

Les demandes doivent être effectuées 15 jours avant la date prévue

Prêt de salles municipales uniquement aux associations

[Formulaire réservation journalière](#)

Prêt des salles du Picon uniquement aux associations

[Formulaire réservation](#)

[Convention mise à disposition](#)

[Règlement intérieur](#)

Les demandes de salles doivent être effectuées un mois avant la date prévue